



Déclaration de la FNEC FP-FO 27 au CSA SD de l'Eure du 21 mars 2024

Madame la Directrice académique, Mesdames, messieurs les membres du CSA SD,

Nous nous réunissons ce jour pour étudier d'une part les mesures concernant les postes en collège à la rentrée prochaine et d'autre part la présentation de l'évolution des Lignes Directrices de Gestion (LDG) du 1^{er} degré.

Pour ce qui concerne les mesures concernant les postes en collège à la rentrée prochaine, elles sont la conséquence directe de la réforme dite du « choc des savoirs », l'impact de la démographie restant presque anecdotique à ce stade alors qu'il aurait pu être l'occasion d'abaisser légèrement les effectifs par classe.

Ignorant la colère des personnels, le gouvernement choisit de s'attaquer comme jamais à notre école publique. Dans les textes publiés dans la nuit du 16 mars le Premier ministre Attal a donc décidé de répondre par la provocation et par le passage en force.

Totalement sourd aux revendications d'où qu'elles viennent sur le territoire, il maintient les principales mesures du « choc des savoirs » et avec elles, toute sa feuille de route : austérité, suppressions de postes, réforme de la voie professionnelle. Les personnels sont habitués à la novlangue ministérielle et ont bien compris que le 1^{er} ministre de l'Éducation nationale met en œuvre la destruction des savoirs.

Au moment où le ministre Le Maire, annonce un plan d'économie sans précédent de 10 milliards d'€ sur le dos des services publics et des personnels, les décrets ont été publiés et à l'Éducation nationale, ce sera - 692 millions, c'est-à-dire la rallonge qui avait été annoncée pour la réforme du choc des savoirs...

N'étant plus financée, la fonction de cette réforme, est donc de supprimer des enseignements et des postes. Le projet de carte scolaire 2024 dans les collèges de l'Eure en est l'illustration. Ainsi les prévisions dans le département font état d'un solde de 6 fermetures de postes. Mais si l'on ne comptabilise pas les 5 ouvertures d'ULIS qui ne seront pas forcément pourvues par un enseignant du 2nd degré, on arrive à 11 fermetures. Sur le

total des 25 fermetures de postes, 14 frappent la technologie. En lettres classiques, 2 fermetures sèches et 2 transformations de poste de lettres classiques en lettres modernes affaiblissent encore plus cet enseignement et ses perspectives. Même situation en allemand qui perdrait deux postes.

A ce sombre tableau s'ajoutent plus de 150 postes partagés. Des collègues vont donc se retrouver en complément de service alors même qu'ils ont été, pour certains, victimes de carte scolaire. Des collègues vont se retrouver en complément de service alors que l'équivalent de ce complément de service est imposé en HSA dans leur propre établissement. Des collègues vont partager leur service entre 3 établissements, parfois dans trois villes différentes. Le nombre de compléments de service augmente tout autant que le nombre de blocs de moyens provisoires. Ainsi on dénombre 15 BMP de 18H, qui pour certains permettraient de créer des postes, ce qui n'est pourtant pas le cas. Mais on relève aussi 36 BMP de moins de 6 heures qui seront difficilement pourvus.

La réforme Attal-Belloubet prévoit qu'en français et en mathématiques, les classes pourront être divisées en groupes constitués en fonction des compétences des élèves en 6^e et en 5^e dès la rentrée 2024, puis en 4^e et en 3^{ème} à la rentrée 2025. Le destin scolaire des enfants sera donc désormais fixé à 11 ans en fonction de l'évaluation de leur niveau à la fin du CM2 et en début de 6^{ème}...

Les classes pourront sortir de ce système de groupes de manière dérogatoire et être regroupées pour ces enseignements pour une période allant d'« une à dix semaines dans l'année ». Les groupes seraient la « règle » et les regroupements en classe entière l'« exception ». Les mots pour les désigner changent, mais l'esprit reste le même : suppression du groupe classe en maths et français, organisation des emplois du temps en barrette sur l'année et toujours sans poste supplémentaire. Ce sera moins d'heures de cours, moins de dédoublements, moins d'aide personnalisée, de moins en moins d'enseignement disciplinaire, moins de postes, et toujours plus d'élèves par

classe ! Cela aura de lourdes conséquences sur la santé de tous ces collègues.

Ce CSA se tient donc dans un contexte déjà très tendu. Car partout les personnels, les parents disent leur ras le bol, pour chaque rentrée, de la baisse des moyens, de la détérioration des conditions de travail et des conditions d'accueil. C'est ce que les manifestants réunis nombreux devant la préfecture de l'Eure ont exprimé le 1^{er} et le 20 février dernier.

Le ministre Attal a pourtant tenté de rassurer les personnels de direction déboussolés et épuisés en leur assurant une enveloppe de 27,5 millions par an. La FNEC FP-FO 27 réaffirme ici son soutien à son syndicat ID FO qui demande le retrait pur et simple de cette réforme. Elle place les chefs d'établissement en première ligne sans moyens face à des équipes pédagogiques à bout et en colère.

La FNEC FP-FO27 soutient les motions adoptées par les personnels des collèges et écoles du département réunis en heures d'information syndicale ou en assemblée générale qui disent non au « choc des savoirs », non à la baisse des moyens, non à la détérioration de leurs conditions de travail, aux attaques contre les disciplines et non à la détérioration des conditions d'étude des élèves, non aux fermetures de classes, non à la politique de l'inclusion systématique et forcée et l'acte 2 de l'école inclusive qui remet en cause le droit pour les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté (23 000 notifications ne sont pas respectées selon l'aveu même de M. Attal).

Le premier degré n'est pas épargné par cette réforme. D'une part, la labellisation des manuels de français et de mathématiques pour les classes de CP, CE1, CE2 imposerait une pédagogie « officielle » au détriment de la liberté pédagogique des enseignants, qui deviendraient de simples exécutants. Pour la FNEC FP-FO ce n'est pas la labellisation des manuels scolaires qui permettra « d'élever le niveau des élèves » mais bien la satisfaction des revendications en terme de postes notamment. D'autre part, la ministre Belloubet a évoqué à deux reprises dans les médias la possibilité pour les professeurs des écoles d'intervenir face à la pénurie prévisible des professeurs de français et de mathématiques pour la mise en place des groupes de niveau. La FNEC FP-FO27 réaffirme ici son opposition totale à tout projet de fusion des corps. Pour attirer aux

concours de nouveaux enseignants il faut améliorer l'attractivité de nos métiers en écoutant les demandes des personnels et en les rémunérant davantage.

A ce propos, la FNEC FP-FO27 rappelle son opposition à toutes rémunérations au mérite, et réitère son exigence d'une amélioration de la grille indiciaire dans le seul cadre statutaire. Nous n'avons que trop bien vu les résultats de la mise en place de PPCR et sa traduction du mérite pour les collègues. Un ralentissement des carrières de tous, des quotas faisant place à l'arbitraire et des collègues cassés par des appréciations aux antipodes de leur investissement professionnel.

La FNEC FP-FO continue à revendiquer l'abrogation de PPCR.

La FNEC FP-FO revendique l'augmentation générale des salaires avec une augmentation du point d'indice de 10 % tout de suite et l'ouverture de véritables négociations pour rattraper les 27% de pouvoir d'achat perdus depuis plus de 25 ans.

Dans le contexte actuel d'inflation et de coupes budgétaires à grande échelle, il est d'autant plus choquant que les AED et les AESH soient obligés de batailler pour obtenir le versement du SFT, de l'indemnité compensatrice de la CSG, de la PSC, quand ce n'est pas leur bulletin de paie ! Pour certains, ce sont des sommes considérables que le rectorat tarde à verser. La FNEC vous informe qu'elle engagera désormais avec eux des démarches contentieuses pour obtenir le paiement des sommes dues.

La FNEC FP-FO 27 revendique :

- L'abandon immédiat du « choc des savoirs » !
- L'abandon de toutes les mesures de destruction de l'Ecole publique, du SNU à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, en passant la réforme de la voie professionnelle !
- L'augmentation des salaires tout de suite avec une augmentation de 10 % de la valeur du point d'indice.
- L'annulation de toutes les suppressions de postes et la création des postes nécessaires dans les collèges, les lycées, les écoles et les établissements sociaux et médico-sociaux de l'Eure.

L'ordre du jour de ce CSASD prévoit également la présentation de l'évolution des Lignes Directrices de Gestion (LDG) du 1^{er} degré. Or nous constatons depuis 2019 et la mise en place de la loi de la Transformation de la Fonction Publique (TFP),

dont sont issues ces LDG, que l'opacité est devenue la règle.

Véritable attaque contre le statut, cette loi vide les CAP (Commissions Administratives Paritaires) de leurs prérogatives afin de limiter le droit pour les fonctionnaires d'être représentés et défendus par des organisations syndicales. Toutes les opérations de mutations échappent totalement au contrôle des élus du personnel en CAPD, laissant la DASEN libre de définir, sans aucune discussion, les règles du mouvement et son barème.

C'est pourquoi la FNEC-FP FO 27 s'oppose à la fois à la fermeture de 65 postes et au redécoupage des circonscriptions décidé unilatéralement qui vont impacter des centaines de collègues du département. Cela va entraîner une diminution de l'offre des postes au mouvement alors que les demandes vont augmenter.

D'ailleurs, nous dénonçons ce qui se passe pour les personnels PsyEN EDA pour qui le mouvement intra-académique s'est ouvert hier à midi. Aucun courrier n'a été adressé aux PSyEN EDA victimes de fermeture ou concernés par une mesure de carte scolaire à l'heure actuelle, laissant l'ensemble de ces personnels dans l'incertitude ; des collègues ne pouvant pas accéder à l'application du mouvement ; des postes qui apparaissent sur des circonscriptions alors qu'avec le redécoupage, ils ont été déplacés...

La FNEC FP-FO 27 n'accepte pas une telle désorganisation qui touche des personnels à qui on impose un changement de sectorisation à la rentrée, sans prendre en compte le travail en antenne parfois... La FNEC FP-FO demande à ce que les informations soient données aujourd'hui aux PsyEN EDA et que leur mouvement soit le plus lisible possible.

Le droit à mutation fait partie prenante de notre statut et c'est un moment important pour nos collègues chaque année, notamment pour les PE stagiaires, pour les PE victimes de carte scolaire, ceux qui veulent se rapprocher de leur domicile...

Or, cette année encore, les résultats des mutations inter-départementales sont catastrophiques avec 192 collègues qui n'ont pas pu muter, avec pour certains des conséquences personnelles dramatiques. Madame la Directrice Académique, à l'occasion des INEAT-EXEAT, nous vous demandons de répondre aux demandes des collègues de pouvoir continuer leur métier dans un

autre département, notamment au titre du rapprochement de conjoint ou du handicap.

D'ailleurs, c'est pour cela que nous refusons la mesure qui octroie la bonification pour rapprochement de conjoint qu'en cas de domiciliation du travail du conjoint dans le département de l'Eure.

La FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique (loi Dussopt) et de ses lignes directrices de gestion (LDG).
- Suppression du profilage des postes qui ne permet pas de garantir l'égalité de traitement au contraire d'un barème ;
- Maintien du contrôle a priori et a posteriori du mouvement par les représentants du personnel, seule garantie de la transparence et d'égalité de traitement des personnels, et retour des prérogatives des CAPD ;
- Retour à une affectation sur poste précis et non sur des zones ;
- Respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques ;
- Aucune affectation non voulue à titre définitif ;
- Rétablissement d'un mouvement au barème à l'AGS et à deux phases avec émission de vœux à chaque phase, seul moyen pour les collègues d'obtenir une mutation choisie et non subie.

Voeu intersyndical

Les délégués au CSA SD de l'Eure réunis le jeudi 21 mars 2024 demandent le retrait de la réforme "choc des savoirs", l'annulation des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires.

Pour : 10